



Plan de don et commandite

Des projets d'ici pour l'avenir d'ici

Groupe minier Cmac-Thyssen — 185, des Distributeurs, Val d'Or

T: 819.874.8303 F: 819.8316 C: info@cmac-thyssen.com

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|----------|
| PLAN DE COMMANDITES | 3 |
| PRÉAMBULE | 3 |
| 1. OBJECTIFS | 4 |
| 2. CRITÈRES DE SÉLECTION ET D'EXCLUSION | 4 |
| 3. CRÉNEAUX D'INTERVENTION | 5 |
| 4. PROCESSUS DE GESTION DES DEMANDES DE DONS ET COMMANDITES | 6 |

PLAN DE DON ET COMMANDITE

PRÉAMBULE

En sa qualité d'entreprise citoyenne, Cmac-Thyssen soutient la vie culturelle, sociale et économique québécoise par l'entremise de dons et de commandites pour des projets qui reflètent les intérêts de ses employés et ses priorités de développement.

Cette politique précise donc le cadre général et les règles de gestion des dons et des commandites de Cmac-Thyssen. Elle tient compte des objectifs stratégiques et de la réalité organisationnelle du groupe, ainsi que des attentes des organismes demandeurs.

1. OBJECTIFS

En se dotant de cette politique, Cmac-Thyssen sera en mesure de:

Se garantir d'un cadre de décision et de gestion afin d'administrer le budget de dons et commandites, en assurant le respect des principes de transparence, de rigueur et d'équité ;

Faire connaître à l'ensemble des employés de Cmac-Thyssen les principes et les modalités de gestion des dons et des commandites et en assurer une application uniforme et cohérente ;

Faire connaître aux organismes demandeurs les critères de sélection, les axes et les créneaux supportés par Cmac-Thyssen dans un souci de transparence et afin de bien identifier les demandes admissibles ;

Permettre à Cmac-Thyssen de positionner clairement son engagement social et de faire des choix pertinents qui maximiseront les retombées, tant pour le groupe que pour les organismes demandeurs ;

Assurer que les dons et les commandites soient intégrés à la stratégie globale de communication et qu'ils contribuent à l'atteinte des objectifs de Cmac-Thyssen.

2. CRITÈRES DE SÉLECTION ET D'EXCLUSION

Par souci d'équité et de rigueur, l'attribution de dons et commandites de Cmac-Thyssen est basé sur les critères de sélection et d'exclusion suivants :



CRITÈRES DE SÉLECTION

Le projet déposé doit viser l'un ou l'autre des objectifs suivants :

- Exercer son rôle d'entreprise citoyenne ;
- Maintenir ou améliorer les relations avec le milieu ;
- Offrir une visibilité pour Cmac-Thyssen, outre celle de son logo ;
- Faire la promotion de ses orientations stratégiques ou de ses programmes et services ;
- Offrir un rayonnement auprès de la collectivité et notamment auprès de groupes cibles prioritaires, soit les personnes âgées de 35 à 54 ans et les familles.

CRITÈRES D'EXCLUSION

Les dons ou commandites ne peuvent être attribués à :

- Un organisme ou à un projet qui ne satisfait pas aux exigences liées aux créneaux d'intervention retenus ;
- Un organisme ou à un projet voué à une cause politique ou religieuse ;
- Un particulier (bénéfice personnel)

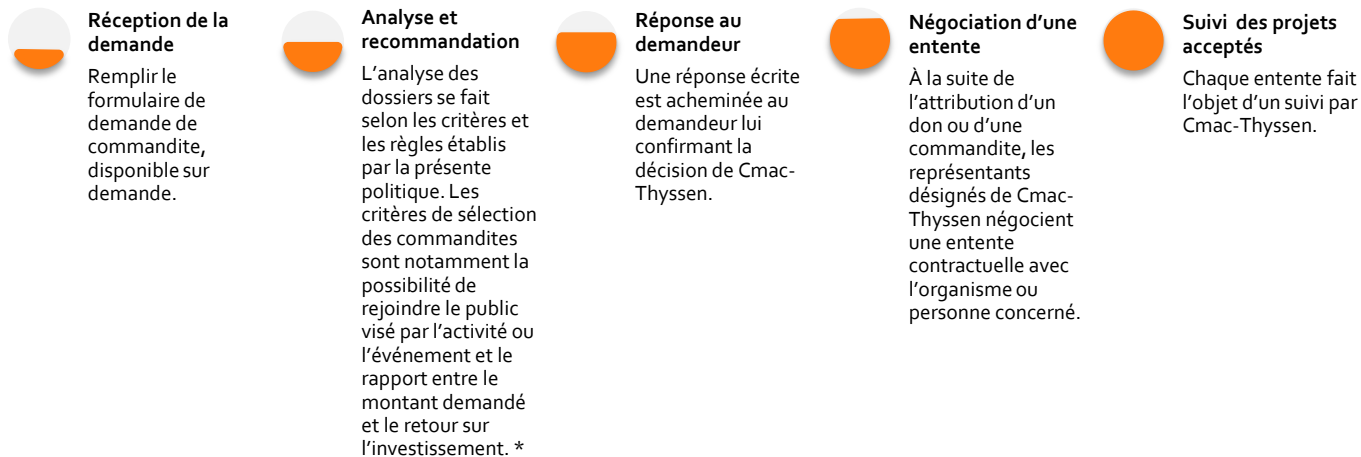
3. CRÉNEAUX D'INTERVENTION

En plus des critères de sélection, les dons ou les commandites octroyés à un organisme ou à un événement doivent satisfaire aux exigences associées créneaux d'intervention retenus par Cmac-Thyssen.



4. PROCESSUS DE GESTION DES DEMANDES DE DONS ET COMMANDITES

Le processus de gestion des demandes comporte cinq étapes :



-
- *Aucun don ou commandite n'est automatiquement renouvelé. Toute demande de renouvellement doit faire l'objet d'une nouvelle analyse.*